

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-  
JÉSUS

*Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le lundi 14 décembre 2020, à 20h à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.*

*Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire*

*Messieurs les conseillers André Giguère  
Jason Nadeau  
François Paré  
Alain Faucher  
Valmond Lessard  
Daniel Paré*

*La directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Mercier est présente.*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*Le maire fait l'ouverture de la séance.*

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.*

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Lecture de l'ordre du jour*
- 3. Adoption des comptes à payer*
- 4. Résolution afin d'autoriser la secrétaire-trésorière à payer les factures d'ici la fin d'année 2020*
- 5. Questions diverses*
- 6. Levée de la séance*

2020-12-3916

*Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.*

**3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

*Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer au 14 décembre 2020 :*

<i>Comptes à payer C2000156 à C2000158</i>	<i>167,36 \$</i>
<i>P2000308 à P2000321</i>	<i>10 780,01 \$</i>
<i>L2000096 à L2000101</i>	<i>1 846,85 \$</i>

2020-12-3917

*Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.*

**4. RÉOLUTION AFIN D'ACCEPTER LE PAIEMENT DES FACTURES JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE 2020**

2020-12-3918

*Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil autorise la secrétaire-trésorière à payer tous les comptes, jugés à propos, qui arriveront d'ici le 31 décembre 2020 et ce registre des chèques sera déposé à la séance de janvier 2021.*

## 5. QUESTION DIVERSES

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la COVID-19, la municipalité ne peut offrir un social des fêtes aux élus et aux employés;

2020-12-3919

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers, que pour compenser, la municipalité offrira un certificat cadeau afin de les remercier pour le travail et les efforts déployés tout au long de l'année 2020.

## 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-12-3920

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

— **SIGNÉ** —  
Guy Roy, maire

— **SIGNÉ** —  
Sylvie Mercier  
Dir. générale/sec.-trés.

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus ne dispose pas des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes #2020-12-3917, 3918 et 3919.